



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

22 | 2001

Autour de Décembre 1851

Philippe ARTIÈRES, *Le livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Histoire, Paris, Éditions Albin Michel, 2000, 425 p.

Nicole Edelman



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/269>

DOI : 10.4000/rh19.269

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2001

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

Nicole Edelman, « Philippe ARTIÈRES, *Le livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Histoire, Paris, Éditions Albin Michel, 2000, 425 p. », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 22 | 2001, mis en ligne le 28 juin 2005, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/269> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rh19.269>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

Tous droits réservés

Philippe ARTIÈRES, *Le livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Histoire, Paris, Éditions Albin Michel, 2000, 425 p.

Nicole Edelman

- 1 Ce livre est multiple. Il contient dix récits autobiographiques de la fin du XIXe siècle, neuf récits d'hommes et un récit de femme ; tous sont emprisonnés et racontent leurs existences : des vies coupables, tous écrivent à la demande d'un médecin, Lacassagne, spécialiste de médecine légale et de toxicologie. Philippe Artières, historien, s'est déjà intéressé à ce même type d'autobiographie dans *Drôle d'oiseau*, autobiographie d'un voyou à la Belle époque¹ et à l'écriture des déviants dans *Clinique de l'écriture*, une histoire du regard médical sur l'écriture² où il montrait comment des médecins constituèrent dans la deuxième moitié du XIXe siècle l'écriture des déviants en objet de vérité scientifique. Dans *Le livre des vies coupables*, son propos est différent. Il retranscrit les dix autobiographies écrites sur des cahiers d'écoliers, retrouvées dans le fonds Lacassagne de la bibliothèque municipale de Lyon. Il nous les donne à lire en les encadrant par quatre textes d'inégales longueurs : un avant-propos très personnel, une courte présentation qui permet d'aborder la lecture des dix autobiographies, puis une longue partie intitulée Histoire(s) qui reconstitue la genèse de ces textes et montre comment ils s'inscrivent dans l'histoire de l'écriture en prison et participent du développement de la criminologie à la fin du XIXe siècle. Le livre se referme sur une post-face en forme de fragment auto-biographique. L'intention de Philippe Artières est annoncée d'emblée : l'édition de cet ouvrage "répond au double souci de restituer le plus fidèlement possible le discours de ces dix criminels et de permettre une lecture de leurs écrits la plus directe en limitant les écrans". L'auteur veut nous affronter à ces textes, il veut "une confrontation violente, ce corps à corps brutal et charnel du lecteur avec ces existences graphiques". Pour ce faire, hors les autobiographies retranscrites intégralement, il juxtapose autour, avant et après, des textes informatifs afin d'éclairer notre lecture. Il lie étroitement la prison, lieu de l'écriture, à la production de l'écrit

des prisonniers ; les récits de vie coupables sont pour l'auteur le produit de ce lieu et "forment ainsi un singulier palimpseste des prisons". Philippe Artières rappelle les raisons des incarcérations et les représentations contemporaines de ces criminels, usant alors bien souvent d'un conditionnel passé première forme. Ce temps inusité par les historiens pose le doute sur la réalité de ce qui est raconté sans que d'autres arguments plus traditionnels soient avancés. Certains le lui reprocheront, mais son propos est autre. Puis Philippe Artières retrace l'histoire matérielle de la rédaction de ces manuscrits et celle de leur réception, par Lacassagne et par les contemporains. Il ne confronte pas les discours faits lors des procès aux autobiographies carcérales, il ne s'intéresse pas plus aux théories de Lacassagne (qui occupe la chaire de médecine légale et de toxicologie à Lyon) qu'à celle d'autres médecins-experts en criminologie, ou à celles des aliénistes, et encore moins aux réflexions menées sur le crime, la prison ou la peine de mort dans cette fin de siècle. Ce qui le passionne, c'est l'écriture et le livre. Pour lui, Lacassagne est un "homme-livre" qui croit aux bienfaits de la lecture et de l'écriture puisqu'il demande à des criminels de parler de leur crime. Les dix condamnés le font sous son contrôle exigeant et questionneur. Aux yeux du médecin-légiste, l'écrit ne peut mentir, "écrire, c'est inscrire le vrai, car par écrit [...] le sujet ne peut simuler comme par la parole". Le questionnement de Philippe Artières se recentre sur les "stratégies discursives" de ces criminels qui tous "font de leurs textes des discours qui résistent". Car pourquoi ces hommes et cette femme déjà condamnés, parfois à mort, acceptent-ils d'écrire leur autobiographie ? À cette question Philippe Artières propose des réponses : vivre encore un peu — Camille Honoré Petitjean, un des trois condamnés qui n'a pas tué, mais volé et escroqué, choisit pour titre de son mémoire : "Ceci est ma vie" — être reconnu comme des individus à part entière et non plus seulement comme des criminels, ou au contraire se distinguer du lot commun des criminels... Charles Double cerne ainsi sa singularité en découpant son texte en trois chapitres, État mental et psychologique d'un inverti parricide (il a assassiné sa mère), Impressions d'un condamné et Hermaphrodisme mental. Philippe Artières lit ces autobiographies comme des discours composites, "les auteurs de ces autobiographies composèrent en effet avec les représentations que l'on se faisait d'eux". Ils composent aussi avec un dispositif complexe de pouvoirs. Ils "parlent avec le discours de l'autre", celui du médecin expert, du juge ou encore du légiste. Ainsi Charles Double se réfère largement aux thèses médicales contemporaines sur l'inversion sexuelle et inscrit son propre discours dans ce cadre de savoir, comme participant à la connaissance scientifique. Tous parlent dans l'excès, "tout dire pour ne plus rien dire" et rester finalement dans l'ombre ou se donner à voir comme les contemporains se représentent le criminel pour mieux se masquer. Ils écrivent enfin leur vie comme un roman, roman feuilleton ou roman d'aventure. Au final, note Philippe Artières, ces criminels parviennent à transformer un exercice coercitif "en une pratique de subjectivation". Au lieu de soumettre et de contraindre, l'injonction de Lacassagne avait involontairement ouvert un espace, un espace de liberté". Pourtant, en voulant constituer une documentation sur la criminalité, Lacassagne croit pouvoir percer l'opacité de la personnalité criminelle. Philippe Artières, reprenant les hypothèses de Michel Foucault autour de la figure panoptique, estime que le médecin-expert met en place des relais d'informations dans l'espace carcéral. "Il ne s'agit pas ici de mouchards comme hors des murs, mais d'observateurs actifs qui ne servent pas la police mais la science". Lacassagne est en effet un collectionneur d'écrits criminels qui sont pour lui comme des matériaux disponibles pour des travaux expérimentaux même si Charles Double a inscrit en gros

sur la couverture de ses cahiers : "pour être lu seulement par des docteurs en médecine". Et c'est à notre tour de lire ces autobiographies, dans ce corps à corps auquel Philippe Artière nous invite et nous incite — car pour lui, "l'historien est d'abord un passeur".

NOTES

1. Philippe ARTIÈRES, *Drôle d'oiseau, autobiographie d'un voyou à la Belle époque*, Paris, Éditions Imago, 1998.
2. Philippe ARTIÈRES, *Clinique de l'écriture, une histoire du regard médical sur l'écriture*, Paris, Éditions Les Empêcheurs de penser en rond, 1998.